

CONFERENCE SUR LE DIALOGUE SOCIAL
DANS LES PAYS CANDIDATS

CES/CEEP/UNICE-UEAPME

Bratislava, 16-17 mars 2001

Déclaration de presse

La conférence des partenaires sociaux¹ sur le dialogue social dans les pays candidats qui s'est tenue les 16 et 17 mars 2001 à Bratislava a mis en exergue le rôle majeur que peuvent jouer les partenaires sociaux dans la gestion des mutations sociales et économiques et dans la contribution au processus d'élargissement européen.

La conférence est une initiative conjointe organisée avec le soutien de la Commission européenne. Elle a démontré la nécessité de soutenir et de renforcer les différentes formes du dialogue social dans les pays candidats.

Les documents de travail sur la consultation tripartite et le dialogue social bilatéral entre les organisations d'employeurs et les syndicats ont servi de base aux discussions.

On a souligné le rôle des syndicats et des organisations d'employeurs dans la gestion des mutations d'une manière qui soit socialement juste et économiquement efficace.

La conférence a identifié quatre facteurs qui influencent la manière dont les partenaires sociaux peuvent jouer leur rôle. Ces facteurs, qui sont valables tant pour les pays candidats que pour les Etats membres de l'Union européenne, même s'ils interagissent différemment dans chaque contexte national, sont les suivants :

- La volonté des employeurs et des travailleurs de joindre et de mandater des organisations pour représenter leurs intérêts, condition préalable à la construction des structures de représentation;
- La capacité de remplir ce mandat en développant des moyens institutionnels et matériels pour agir efficacement;
- L'articulation et la distribution correctes des responsabilités entre les différents niveaux d'action (national, sectoriel, territorial ou de l'entreprise);
- Le développement de l'autonomie des partenaires sociaux et d'un espace dans lequel ils peuvent exercer pleinement leurs responsabilités.

En guise de conclusion, les partenaires sociaux proposent :

1. d'approfondir les échanges sur des thèmes spécifiques importants pour les partenaires sociaux, comme par exemple :
 - la gestion des mutations industrielles, sociales et technologiques
 - l'analyse des différents systèmes de négociation collective (en utilisant les réseaux européens existants)
 - la considération du rôle respectif des chambres de commerce et des organisations d'employeurs
 - l'intégration des thèmes spécifiques liés aux PME dans les activités des partenaires sociaux
 - la distinction entre le rôle de l'Etat en tant que gouvernement et son rôle en tant qu'actionnaire dans les entreprises publiques
 - la promotion du rôle des partenaires sociaux dans le développement de la qualité des services intérêt général, essentiels pour la cohésion sociale.
2. d'étendre de tels échanges incluant des comparaisons entre les pays candidats et les Etats membres de l'UE.
3. d'organiser des réunions élargies du Comité du Dialogue Social pour y inclure des représentants des pays candidats.

L'UNICE/UEAPME, le CEEP et la CES ont aussi souligné l'importance de soutenir et de renforcer le rôle des partenaires sociaux dans le processus d'intégration.

La Commission européenne a également un rôle à jouer dans la gestion du développement du dialogue social dans le cadre de l'acquis communautaire.

Quelque deux cents participants venant des treize pays candidats et de toutes les organisations de l'Union européenne ont pris part à cette conférence.

Un rapport complet de la conférence sera disponible ultérieurement.

Bratislava, le 17 mars 2001

1. Les Partenaires Sociaux européens interprofessionnels sont la CES (Confédération Européenne des Syndicats) qui représente également le Comité de Liaison d'Eurocadres/CEC, l'UNICE-UEAPME (Union des Confédérations Industrielles et des Employeurs d'Europe et l'Union Européenne de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises) et le CEEP (Centre Européen des Entreprises d'Intérêt Economique Général).